

PÉDAGOGIE & ANDRAGOGIE

Évaluation en situation réelle

Aussi écrit : évaluation en situation réelle - evaluation en situation reelle - évaluation en situation de travail - mise en situation professionnelle

DÉFINITION

L'évaluation en situation réelle mesure les compétences d'une personne directement sur son poste de travail ou dans un environnement simulé très proche du réel, plutôt que par un examen théorique. C'est le moment où l'on valide ce qu'un candidat sait vraiment faire, en le mettant en action. Elle est au coeur de l'obtention d'un Titre professionnel, dont l'évaluation finale repose largement sur une mise en situation devant un jury, et elle rejoint l'esprit de la VAE. À ne pas confondre avec l'AFEST, qui est une modalité de formation : ici, il s'agit spécifiquement d'évaluer et de valider, pas d'apprendre.

L'évaluation en situation réelle vérifie ce qu'une personne sait faire, pas ce qu'elle sait réciter. Elle se joue sur un poste de travail ou dans un environnement qui l'imité fidèlement, et elle pèse lourd dans l'obtention d'un Titre professionnel. Pour un adulte en reconversion, comprendre cette logique change la façon de se préparer, et rassure ceux qui redoutent l'examen plus que le métier lui-même.

Évaluation en situation réelle, examen théorique, AFEST, VAE : ne pas confondre

Évaluation en situation réelle

- Ce qu'il fait : Valide des compétences en les mettant en pratique
- À quel moment : En fin de parcours, souvent devant un jury
- Ce qu'il vérifie : Le geste, la pratique réelle du métier

Examen théorique

- Ce qu'il fait : Interroge sur les connaissances
- À quel moment : En fin de parcours
- Ce qu'il vérifie : Ce qu'on sait dire, pas ce qu'on sait faire

AFEST

- Ce qu'il fait : Forme en situation de travail
- À quel moment : Pendant l'apprentissage
- Ce qu'il vérifie : Rien en soi : elle forme, elle ne certifie pas

VAE

- Ce qu'il fait : Reconnaît une expérience déjà acquise
- À quel moment : Après un parcours professionnel, sans repasser par la formation
- Ce qu'il vérifie : Le savoir-faire prouvé par l'expérience

Quatre logiques, quatre moments. Le piège le plus courant est de mélanger la deuxième colonne du tableau : croire qu'une formation en situation de travail suffit à certifier, ou qu'un examen théorique prouve qu'on sait faire.

Le coeur du Titre professionnel

Le Titre professionnel du ministère du Travail repose largement sur ce principe : une mise en situation professionnelle devant un jury, complétée par un dossier de synthèse de pratique où le candidat explique ce qu'il a fait et pourquoi. On évalue le geste, pas la définition. Pour beaucoup d'adultes qui ont quitté l'école depuis longtemps, c'est une délivrance autant qu'une exigence : on ne leur demande plus de réciter, on leur demande

d'agir, exactement comme sur un poste réel.

Ce que ça change pour votre préparation

Cette logique rejoint l'esprit de la VAE : ce qui compte, c'est le savoir-faire prouvé en acte, pas la théorie qu'on sait réciter. Elle rassure ceux qui ont déjà de l'expérience mais craignent l'examen scolaire. Elle exige, en retour, une vraie pratique, pas du bachotage. C'est aussi la meilleure raison de choisir une formation qui met les mains dans le cambouis tôt dans le parcours, plutôt qu'une formation qui reste théorique jusqu'à la dernière semaine.

Le piège qu'on voit revenir

Ne confondez pas l'évaluation en situation réelle avec l'AFEST. L'AFEST est une modalité de formation : on apprend en situation de travail. L'évaluation en situation réelle est le moment de validation : on vérifie, on certifie. Les deux se ressemblent parce qu'elles se passent dans le réel, mais l'une forme et l'autre juge. Et une évaluation qui juge se prépare : connaître les critères, s'entraîner sur les gestes attendus, ne rien découvrir le jour J.

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans qui redoute l'examen plus que le métier

Après une longue carrière dans le même secteur, il connaît son métier par les mains, pas par les mots. L'idée de repasser un examen théorique le bloque plus que l'idée de changer de voie. Quand il comprend que la certification visée repose sur une mise en situation devant un jury, quelque chose se débloque : on ne va pas lui demander de réciter une définition, on va le mettre devant une tâche du métier et regarder comment il s'y prend. Ce qui reste vrai, cependant : cette confiance ne dispense pas de préparation. Connaître à l'avance les critères du jury et s'entraîner sur les gestes précis qui seront observés fait toute la différence entre une expérience réelle qui se voit et une expérience réelle qui se perd faute d'avoir été montrée au bon moment.

Une femme de 39 ans qui hésite entre VAE et formation

Elle a une expérience professionnelle solide sur des tâches proches du métier visé, mais pas le diplôme qui va avec. Elle envisage la VAE, séduite par l'idée que son expérience puisse suffire. En creusant, elle découvre qu'un Titre professionnel obtenu par la voie de la formation repose sur le même principe de fond, la mise en situation réelle, mais avec un accompagnement construit pour combler ce que l'expérience seule n'a pas couvert. Le choix entre les deux voies dépend alors moins de la difficulté supposée que de ce qu'elle a réellement pratiqué, et de ce qui lui manque encore pour le prouver devant un jury.

Les erreurs fréquentes

- Croire qu'une AFEST suffit à certifier, alors qu'elle forme sans jamais valider elle-même le titre visé.
- Arriver le jour de l'évaluation sans connaître les critères précis observés par le jury.
- Négliger le dossier de synthèse de pratique en pensant que seule la mise en situation compte.
- Choisir une formation qui reste théorique jusqu'au bout, sans pratique construite en amont du jour J.
- Compter sur l'expérience seule, sans s'entraîner aux gestes attendus, en confondant savoir-faire réel et savoir-faire démontrable ce jour-là.

Pour votre reconversion

- Formation professionnelle adulte
- Métiers
- Titre professionnel
- VAE
- AFEST

À RETENIR

- L'évaluation en situation réelle valide des compétences en les mettant en pratique, sur un poste réel ou un environnement simulé très proche du réel, plutôt que par un examen théorique.
- Elle est au coeur du Titre professionnel : une mise en situation devant un jury, complétée par un dossier de synthèse de pratique.
- Elle est différente de l'AFEST : l'AFEST forme en situation de travail, l'évaluation en situation réelle vérifie et certifie.
- Elle rejoint l'esprit de la VAE, où c'est le savoir-faire prouvé en acte qui compte, pas la restitution théorique.
- Elle se prépare comme n'importe quelle évaluation : connaître les critères du jury et s'entraîner sur les gestes attendus, pour ne rien découvrir le jour J.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Centre Info - Action de formation en situation de travail (AFEST) : mise en situation et évaluation des acquis <https://www.centre-info.fr/fiche/action-de-formation-en-situation-de-travail-afest> (consulté 2026-07-03)
- Ministère du Travail - Titres professionnels (évaluation par mise en situation professionnelle) <https://travail-emploi.gouv.fr/> (consulté 2026-07-03)

ACADÉMIQUES

- Céreq - Évaluation et reconnaissance des compétences en situation de travail <https://www.cereq.fr/> (consulté 2026-07-03)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/evaluation-situation-reelle
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF